

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE
PIERRE EVRAT ET RUE JACQUES DELILLE DURANT DES TRAVAUX SUR LE
RESEAU ENEDIS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A partir du lundi 28 février 2022, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau
ENEDIS,

- la circulation sera mise à sens alternés, réglée par panneaux, rue Pierre Evrat, du n°50 au n°56 ;
- le stationnement sera interdit rue Pierre Evrat, du n°50 au n°56 ;
- le stationnement sera interdit rue Jacques Delille à partir du n°22 de chaque côté de la rue.

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place et maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 14 février 2022

Le Maire,



David VALENCE